



# SYNTHESE

## EVALUATION DU PROGRAMME “Premières Heures en Chantier” en Milieu Rural

Octobre 2025

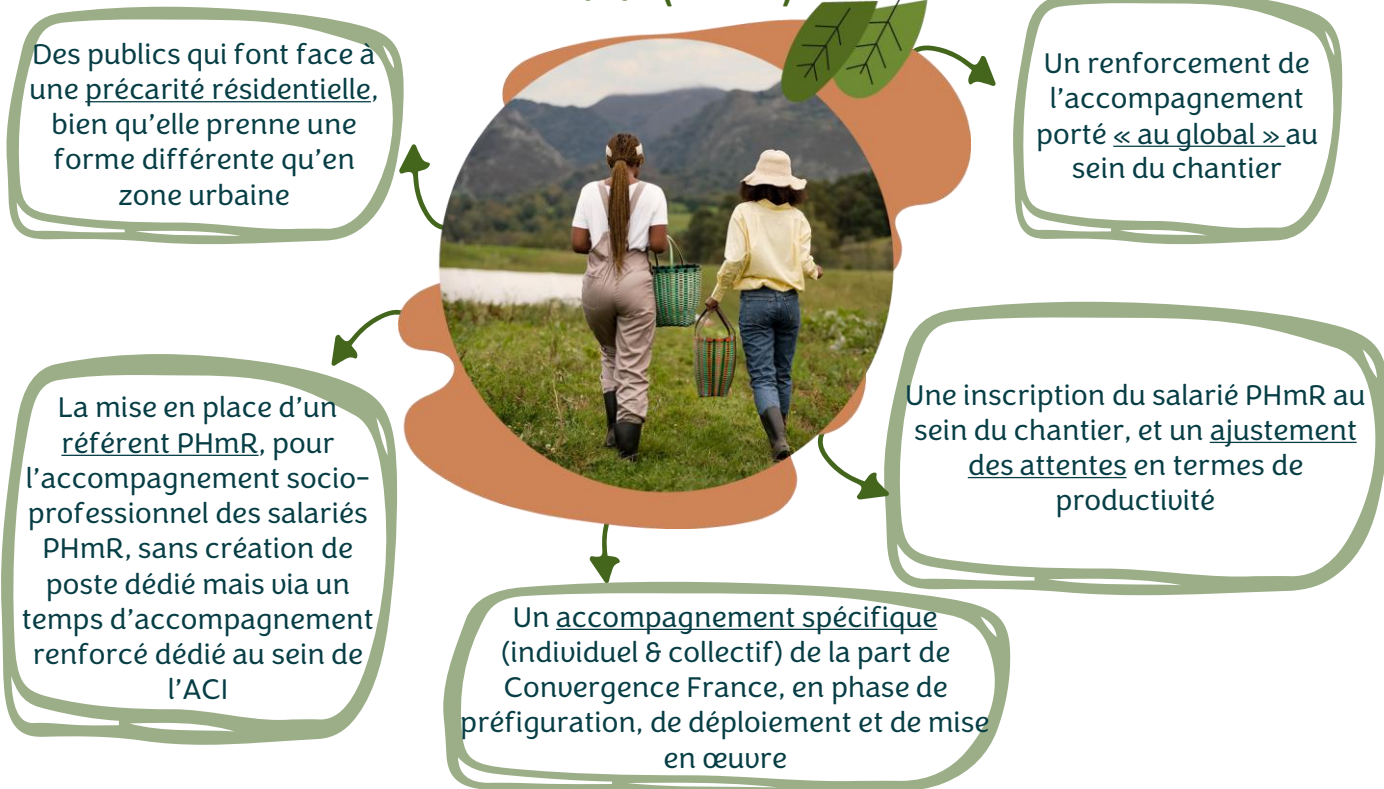
# LE PROGRAMME PHC EN MILIEU RURAL

1

## C'est quoi ?

- Un **programme de remobilisation par le travail**, déployé depuis 2019 par Convergence France en milieu urbain, qui repose sur le principe de l'accueil inconditionnel, sans prérequis ni processus de recrutement ou de sélection.
- Une première tentative d'essaimage en milieu rural, dès 2021, dans 4 territoires en France hexagonale - à Retiers (35), Comminges (31), Palhers (48), et Souffrignac (16) - ayant mis exergue plusieurs enjeux spécifiques à l'implantation du programme PHC en zone rurale pour mieux s'adapter aux marqueurs de la précarité et de sa prise en charge en milieu rural.
- Un Appel à Projet (AAP « PHC en Milieu Rural ») lancé courant 2023, visant à repenser le modèle, et à construire une solution adaptée aux territoires ruraux et à leurs caractéristiques. Financé par la DGCS et soutenue par la DGEFP et la DIPLP, cet AAP a sélectionné 6 ACI additionnels pour déployer PHmR sous un format « adapté ». Ces derniers sont situés à Lamballe (35) Bretignolles (79), Saint-Sauvant (86), Rognes (13), Cognac et Souffrignac (16).

## Les principes spécifiques de PHC en Milieu Rural (PHmR)



## Les chiffres clefs de l'expérimentation

A fin février 2025, on dénombrait :

- **5** ACI ayant recrutés des salariés PHmR
- **20** salariés PHmR dans les chantiers, dont 4 femmes
- **6** sorties du dispositif
- **2 562,5** heures de chantiers (réalisées entre juin 2024 et février 2025)
- Des parcours d'une durée allant de **1** à **9** mois



# L'ÉVALUATION DE PHC EN MILIEU RURAL (2024-2025)

2

## Pourquoi faire ?



Mesurer la pertinence et la cohérence de PHC en milieu rural (PHmR), au regard de l'offre et du tissu partenarial dans les territoires ruraux

Analyser l'efficacité et l'impact du déploiement de PHC en milieu rural (PHmR) et outiller Convergence France pour « façonner le programme PHmR en 2025

## Comment



### Bilan de la collecte

**6** personnes associées aux entretiens de cadrage, dont les équipes de Convergence France et leurs partenaires institutionnels à l'échelle nationale (DGCS, DIHAL, DGEFP)

**14** membres de directions d'ACI et référents PHmR rencontrés dans les 6 chantiers expérimentateurs

**36** participants aux ateliers collectifs animés mobilisant un panel de salariés permanents au sein des chantiers, dont 21 salariés permanents, et 15 partenaires référents sociaux de droit commun

**5** entretiens individuels avec des partenaires institutionnels et thématiques dans les différents territoires

**5** observations participantes, auxquelles ont été accolés des entretiens informels avec des salariés en PHmR (8 salariés rencontrés de visu)

### Phase 1 : Le lancement

Juillet-Septembre 2024

Lancement de la démarche, recueil des données et revue de littérature, construction du référentiel d'analyse, réalisation d'entretiens de cadrage

### Phase 3 : L'analyse

Décembre 2024 > Mars 2025

Croisement de toutes les données recueillies, rédaction du rapport d'évaluation

### Phase 2 : La collecte

Septembre 2024 > Janvier 2025

- Déploiement de **6 études de cas approfondies** auprès des nouveaux territoires déployant PHmR, incluant des rencontres avec les directions de structure, avec les référents PHmR, et avec les partenaires institutionnels financeurs
- Organisation, dans chaque territoire, d'un **atelier collectif avec les salariés permanents** des chantiers et les référents sociaux partenaires
- **Observation en chantier** des programmes PHmR
- Animation, dans chacun des territoires, d'un **atelier territorial** (ou d'entretiens) **avec les partenaires du programme et orienteurs**
- Focus groupe au sein avec les salariés PHmR, **au sein des chantiers**
- Entretiens avec **2 porteurs de précédents projets PHmR** (1<sup>ère</sup> vague)

### Phase 4 : La restitution

Septembre > octobre 2025

Animation d'un atelier interterritoire tourné vers les préconisations et scénarii d'essaimage et restitution des résultats de l'évaluation auprès du comité scientifique

## Premières Heures en Milieu Rural (PHmR) : une réponse pertinente pour des publics caractérisés par leur isolement et leur difficulté d'accès aux parcours d'insertion socio-professionnelle

### Des expérimentations PHmR qui accueillent un public effectivement aux marges des dispositifs d'IAE

Le public de PHmR est caractérisé en premier lieu par son isolement (géographique et social) et des difficultés de mobilité. Tous les profils intégrés dans l'expérimentation présentent une difficulté liée à la précarité résidentielle (que ce soit une fragilité liée à la capacité de la personne à habiter et se maintenir dans le logement, une fragilité liée à une problématique de cohabitation avec un entourage néfaste, ou encore une fragilité liée à la qualité des logements habités...), qu'ils cumulent à d'autres problématiques (accès au droit, couverture santé, addictions, faible employabilité...).

*« Avant PHmR, on était en difficulté. On renvoyait vers le chantier, mais les personnes ne tenaient pas. Il y a des personnes qui ont décroché de l'envie de travailler parce que la temporalité ne convenait pas à l'instant T. PHmR et sa progressivité permet de laisser le temps à l'individu de reprendre confiance dans l'emploi (...) Avant, on orientait vers l'ACI, mais ça craquait, car les personnes ne tenaient pas, et ça produit un effet inverse de l'effet recherché : ça ramène les personnes à leur propre échec » - Un partenaire de l'AHF*

”

### Des territoires plutôt dynamiques économiquement, reléguant aux marges un public de plus en plus éloigné de l'emploi, pour lequel les outils « classiques » de l'IAE peinent à apporter une réponse

Les territoires sur lesquels les ACI opèrent sont marqués d'une part par la ruralité (avec des variations, notamment en termes de proximité de centres urbains), et d'autre part par un dynamisme économique réel (proche du plein-emploi). Ce dynamisme se traduit par une volonté des acteurs publics (SPE, services sociaux) de favoriser le retour à l'emploi des personnes qui restent à la marge de ce dynamisme économique, notamment du fait de plus grandes difficultés et d'un cumul de problématiques. Le consensus est global, dans le cadre de l'étude, sur la couverture, par PHmR, d'un besoin non seulement fortement identifié dans les territoires, mais sur lequel aucune autre initiative ne s'est positionnée.

### Les orienteurs et partenaires de l'accompagnement social de droit commun dans les territoires se sont effectivement saisis de l'opportunité de PHmR

Ces partenaires orienteurs vers PHmR sont principalement issus des secteurs de l'accompagnement socio-professionnel et de celui de l'AHF. En revanche, les acteurs plus thématiques (et notamment de la santé et de la prise en charge des addictions) ont moins été mobilisés et associés dans cette démarche expérimentale, limitant de fait les orientations vers PHmR. Ici, la faible présence des acteurs de la santé dans les territoires ruraux (déserts médicaux) vient également limiter leurs possibilités d'identification et d'orientation vers PHmR, et donc la possibilité d'un travail conjoint autour des personnes concernées.



## Premières Heures en Milieu Rural : une adaptation de PHC aux contraintes organisationnelles, économiques et partenariales des chantiers et des personnes

Le format de PHmR est considéré comme plus souple et ajustable dans les ACI que le format « classique »

Le format de PHmR est davantage intégré dans les ACI, avec moins de création d'activité spécifique pour les activités PHmR, et l'absence de création de poste d'encadrement spécifique pour l'encadrement des salariés en PHmR contrairement au PHC dans sa version classique. Au global, la dimension logistique de l'organisation de l'activité support des salariés en PHmR semble moins être un sujet de questionnement et de réorganisation au niveau des ACI l'expérimentant.

On note un portage qui se révèle également plus collectif dans les structures, associant notamment les ETI. Ce portage permet de neutraliser les enjeux rencontrés dans PHC classique en termes de "personnification" du dispositif et de continuité de l'activité.

Quant à la montée en charge des salariés, les ACI sont consensuels autour d'une progressivité « douce » (par demi-journée). Cette progressivité se traduit nécessairement par l'intégration (accompagnée, sécurisée) dans les équipes en CDDI (support d'activité commun, immersion progressive), avec des marges de manœuvre laissées aux ACI pour adapter cette progressivité à leurs activités et aux profils accompagnés, ce qui est salué.

**Enfin, les files actives restreintes viennent faciliter le déploiement de l'expérimentation et l'intégration de PHmR au sein même du chantier.**

Ces dernières sont adaptées tant aux capacités d'accueil des équipes dans les chantiers, qu'à celles des territoires en termes de poursuite de parcours post PHmR.

Un modèle économique considéré comme plus léger, mais dépendant des soutiens au titre de l'expérimentation

**Soutien financier indispensable au déploiement de PHmR**, les DDETS ont, dans leur grande majorité couvert les coûts liés à l'emploi des personnes en PHmR (environ 1 ETP par territoire). Le principal poste de dépense pour les chantiers concerne donc le temps dédié à l'encadrement spécifique et renforcé des salariés en PHmR. **C'est le soutien financier alloué dans le cadre de l'expérimentation qui permet de soutenir les ACI dans leur capacité à faire du « sur-mesure »**, à « prendre le temps » nécessaire à la création de lien, à concevoir et porter un accompagnement en ultra-proximité. Sur ce point, les ACI se révèlent fortement dépendants du soutien externe pour couvrir les coûts d'encadrement supplémentaires. L'approche PHmR, sacralisant une combinaison entre "production valorisante" et « absence de productivité », ne permet en effet pas aux structures de construire un modèle économique sécurisant et viable de PHmR sur la base des productions des salariés en PHmR (par ailleurs, limitées, au regard de la file active).

Si les partenaires locaux ou les structures ont pu porter cet engagement financier dans un contexte expérimental, les possibilités de financements sur le long terme sont mitigées dans le contexte actuel. Les EPCI, de plus petite taille (et avec des capacités financières plus limitées), semblent également moins mobilisables sur les enjeux de l'insertion que dans les territoires urbains.

**En miroir, l'enjeu pour l'essaimage sera donc d'inventer un modèle économique qui reste finançable, conservant un certain réalisme mais sans dégrader la capacité d'accompagnement proposé dans PHmR.**



## Un modèle partenarial des PHmR se distingue du modèle partenarial « classique »

En termes de partenariat, si les écosystèmes présentent un maillage moins dense en milieu rural, les partenaires mobilisés autour de l'accompagnement ont largement répondu présents en matière de co-accompagnement

La place des référents de droit commun en termes de « co-accompagnement » avec les référents PHmR en ACI, semble claire et tenue dans la majorité des "binômes" de travail ainsi créés. Les ACI insistent sur leur dépendance aux référents sociaux de droit commun, dont l'engagement est considéré comme indispensable pour faire avancer les parcours.

*« Il faut de l'accompagnement social renforcé, partagé, c'est ça qui permet d'aboutissement des parcours » - Un référent social de droit commun*



Pour autant, le caractère expérimental et le "ciblage" effectué par les chantiers autour des partenaires dont ils connaissaient l'intérêt pour le dispositif et leur capacité d'ajustement doit être mis en exergue. Des cas de figure de partenariats moins "rodés" ont pu être également testés, mettant en exergue des postures différentes des partenaires de droit commun, moins engagés sur leurs capacités réelles à suivre le rythme proposé par PHmR en matière de co-accompagnement.

Des pratiques pertinentes identifiées en termes de co-accompagnement renforcé dans les territoires

Ces pratiques sont de plusieurs ordres :

- Visites et intégrations soignées dans les premières phases du dispositif,
- Co-accompagnement renforcé entre référent PHmR et référent social,
- Intégration des salariés en PHmR dans le dialogue (temps d'entretien tripartite), dans une logique de pleine remobilisation et de croisement des regards.

Ces pratiques se sont révélées adéquates pour porter des messages auprès du salarié en PHmR (légitimité renforcée du « tiers » dans l'accompagnement) et s'assurer d'une coordination des actions autour des situations

*« C'est une belle opportunité pour poursuivre l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi (...) L'accompagnement social laisse peu de possibilités pour le TS d'impliquer les gens dans des activités qui les valorisent, et là s'en est une belle... » - Un référent social de droit commun*



**Cet enjeu appelle à un dialogue renforcé dans les territoires pour clarifier les attentes en matière de co-accompagnement, et s'assurer de la pleine adhésion des institutions partenaires autour de ce dispositif.**



# LES ENSEIGNEMENTS

6

**Pour l'ensemble de la cohorte des salariés intégrant PHMR, des effets positifs constatés, rejoignant les conclusions de l'évaluation du programme PHC Classique (1/2)**

Le dispositif génère une encapacitation largement reconnue des salariés, marquée avant tout par un regain de confiance et d'autonomie.

Tous les professionnels et partenaires rencontrés convergent pour souligner les effets positifs de PHmR : reprise d'un rythme, engagement renouvelé, réapprentissage des codes sociaux. Le dispositif contribue également à rompre l'isolement et à renforcer la reconnaissance sociale et l'inclusion. Pour les salariés comme pour leurs référents, le travail devient un appui déterminant pour reconstruire une identité valorisée, à leurs propres yeux comme à ceux des autres.

*« Ça vient reposer un cadre, ils ne peuvent pas faire des pauses quand ils veulent, où ils veulent. Ce cadre est hyper sécurisant, et le chantier le leur apporte, le temps qu'ils sont sur le chantier » - Un partenaire référent social de droit commun*

”

Les effets du dispositif se manifestent aussi – quoique plus modestement – sur l'accès aux droits, les démarches administratives et, dans une moindre mesure, sur le logement. Les sorties du dispositif témoignent d'améliorations sur ces volets, notamment administratifs et liés à la santé, mais les avancées restent plus limitées concernant la sécurisation des situations résidentielles. Par ailleurs, les professionnels soulignent que la remobilisation par le travail constitue un levier essentiel pour retisser et maintenir le lien avec un public très volatil, et pour soutenir l'accompagnement social de droit commun, y compris dans les périodes de crise.

”

*« La personne est devenue joignable, a changé de rythme, a une autre image de soi. Déjà avec un tout petit retour à l'emploi, il y a déjà des effets sur les autres dimensions » - Un chantier déployant PHmR*

Des situations très fragiles et des effets plus limités pour certains salariés

PHmR accueille aussi des personnes en grande fragilité, pour lesquelles les effets du dispositif restent moins visibles à court terme. Pour ces profils « critiques », PHmR joue avant tout un rôle de sas : il stabilise temporairement les situations, aide à identifier et conscientiser les difficultés, et permet aux partenaires d'ajuster leurs diagnostics et leurs orientations, même sans reprise d'emploi immédiate.

Le dispositif sert également de point d'appui pour aborder les problématiques de santé ou d'addiction, très présentes dans ces parcours et freinant la reprise d'activité. PHmR peut alors jouer un rôle de relais vers les acteurs spécialisés, encourager une réduction des consommations, et offrir un premier gain de confiance pour commencer un travail sur ces sujets.



# LES ENSEIGNEMENTS



Pour l'ensemble de la cohorte des salariés intégrant PHMR, des effets positifs constatés, rejoignant les conclusions de l'évaluation du programme PHC Classique (2/2)

## Des salariés remobilisés qui s'investissent dans la construction d'un parcours d'insertion socio-professionnelle

Les salariés engagés dans PHmR se remobilisent progressivement et s'investissent dans la construction de leur parcours d'insertion socio-professionnelle.

La montée en charge du volume horaire au fil du parcours, variable selon les individus, illustre la forte adaptabilité du dispositif aux situations personnelles.

*« Ce qui est très intéressant c'est de passer de 4h à 26h petit à petit et de reprendre un rythme. C'est top et il y a peut-être d'autres personnes qui auraient pu bénéficier de ça et qu'on n'aurait pas perdues en cours de route ». Un partenaire France Travail*



## Les sorties restent encore peu nombreuses, mais la moitié d'entre elles témoignent de perspectives d'insertion, souvent au sein même du chantier expérimentateur.

Ces premiers résultats, à manier avec prudence, montrent néanmoins une progression de l'employabilité et un ancrage dans une dynamique d'insertion.

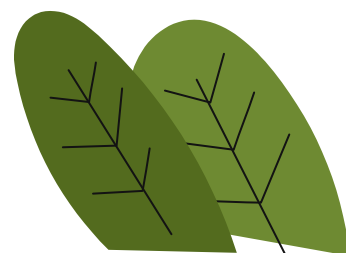
*« Pour moi, c'est de la pré-insertion. Si on fait ça, c'est pour que les gens viennent ensuite sur l'ACI. S'ils viennent directement, on voit bien que ça ne va pas le faire (...) La finalité, c'est de rentrer dans l'ACI, pour régler les autres problèmes » - Un chantier déployant PHmR*



## Cependant, les parcours restent fortement conditionnés par les opportunités professionnelles disponibles localement.

Les passerelles vers d'autres structures de l'IAE ou vers le secteur protégé demeurent difficiles à activer, en particulier dans les territoires marqués par l'isolement géographique, où les transitions vers d'autres ACI sont limitées malgré un écosystème CVG a priori facilitateur.

**Ce constat rappelle donc un enjeu d'ouverture des suites de parcours vers une pluralité de dispositifs et de structures, au-delà du seul ACI porteur, pour répondre à la diversité des besoins des publics accompagnés (secteur protégé, dispositifs de droit commun, formation, emploi...).**





Synthèse de l'évaluation de l'appel à projet "Premières  
Heures en Chantier" en Milieu Rural porté par Convergence  
France

© Tous droits réservés